

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-05

L'an deux mille vingt cinq à 13h30

Le 10 janvier, à Charleville

Lors de sa réunion du 7 janvier 2025, le comité syndical a constaté un défaut de quorum.
Une seconde convocation a été envoyée pour organiser une seconde réunion.

Date de convocation	7 janvier 2025
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	6 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Jean François GOSSET
M. Bernard DEKENS
M Emmanuel BAUDART

M. André LIEBEAUX
M. Michel NORMAND
Mme Pascale GAILLOT

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTIONS - PAPI 3 – MEMOIRE DES CRUES
PASSEES

Résultat du vote
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-05

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTIONS - PAPI 3 - MEMOIRE DES CRUES PASSEES

La commémoration des crues historiques du Bassin versant est inscrite au PAPI Meuse 3. En 2025, l'EPAMA monte un événement autour de la crue de 1995.

L'objectif est de raviver le souvenir de cette crue importante pour la population ardennaise et rappeler que le risque est toujours présent malgré les aménagements qui ont été réalisés depuis la création de l'EPAMA. Il s'agira également de communiquer autour de l'établissement et de ses missions, faire de la pédagogie sur les coûts et les bénéfices des travaux réalisés sur le bassin versant et d'acculturer le grand public et les élus sur la gestion du risque crise inondation. Cette commémoration sera par ailleurs l'occasion d'aborder l'importance de la gestion intégrée dans la lutte contre les inondations et de promouvoir les solutions d'hydraulique douce.

Le coût prévisionnel total de ce projet est estimé à 100 000€, réparti sur six années.

Pour l'année 2025, le PAPI a programmé un coût de 65 000€.

Le Plan de financement inscrit au PAPI Meuse est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Mémoires des crues passées	65 000,00 €	Agence de l'eau (20%)	13 000,00 €
		Etat (FPRNM) (50%)	32 500,00 €
		Région Grand Est (10%)	6 500,00 €
		EPAMA (20%)	13 000,00 €
TOTAL DEPENSES	65 000,00 €	TOTAL RECETTES	65 000,00 €

Après avis du Bureau Syndical,

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** les subventions auprès des services de l'Etat (FPRNM), auprès de l'Agence de l'Eau et auprès de la Région Grand Est
- **AUTORISE** le Président à engager les fonds nécessaires à la réalisation de cette opération
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de ce projet

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS